

## ETAPES DE LA DEMARCHE POUR S'INSCRIRE EN BTS ESF EN ALTERNANCE

Je suis intéressé par le BTS par apprentissage, en contrat de professionnalisation, en tant que stagiaire : J'envoie mon dossier de candidature au plus tôt à la MFR, avec un CV récent.

Je démarre une recherche de contrat d'apprentissage, de professionnalisation, de stage : Envoi de courriers comportant une lettre de motivation ciblée avec un CV et une fiche de profil de poste adaptée.

Je tiens régulièrement le responsable du suivi de la recherche au courant de mes recherches par téléphone (04 75 71 88 00), par mail ([muriel.deygas@mfr.asso.fr](mailto:muriel.deygas@mfr.asso.fr)).

1<sup>er</sup> cas : Un employeur est éventuellement intéressé et me fixe un rendez-vous. Un responsable BTS de la MFR reste à ma disposition si besoin. Si un contrat d'apprentissage est signé, prendre RDV auprès d'un responsable BTS de la MFR.

2<sup>ème</sup> cas : Un lieu de stage peut m'accueillir, je contacte la MFR pour prendre RDV avec un responsable BTS.

Je renvoie le dossier d'inscription remis par la MFR lors de mon RDV avec un responsable BTS de la MFR.

**Vous trouverez, ci-dessous, le type de structures auxquelles vous pouvez transmettre vos candidatures pour la recherche d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'un stage.**

De manière générale :

➡ Tout établissement ou service social ou médico-social,  
➡ Service d'action sociale d'une collectivité territoriale ou d'un organisme privé remplissant des missions de service public.

2 éléments importants :

- Votre maître d'apprentissage ou tuteur de stage devra avoir un diplôme équivalent au BTS ESF et 1 ans d'expérience ou 2 ans d'expérience dans le secteur social.
- Vous devez, en 2<sup>ème</sup> année, pouvoir mener sur votre lieu de travail ou de stage une action d'animation, de conseil auprès du public (ou de professionnels). **Il est donc essentiel d'être au contact du public** (pour les contrats d'apprentissage ou professionnalisation, s'en assurer avant même la signature du contrat).

- Conseil départemental (ex : centre médico-social, CLIC, MDA, MDPH...)
- Mairie, Communauté de communes (ex : services de prévention Santé... CCAS...)
- Organismes sociaux (CAF, MSA, CPAM...)
- Centres sociaux, Maisons de quartier, MJC, Maisons pour tous...
- Organismes de tutelles (protection des majeurs vulnérables, ex : UDAF...)
- Services sociaux de la SNCF...
- Les mutuelles (ex : EOVI)
- Habitat social (OPHLM, OPAC...)
- Structures d'accueil de personnes âgées (foyer logement, EHPAD...),
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile (ex : ADMR)
- Structures d'accueil de personnes en situation de handicap (Foyer de vie, ESAT, SAVS, IME, SESSAD...),
- Structures d'accueil de personnes migrantes (ex : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile...)
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Association œuvrant pour l'accompagnement social lié au logement
- Foyer de jeunes travailleurs
- CLAJJ / Mission locale
- Epicerie sociale et solidaire
- Maison d'enfants à caractère social
- Association œuvrant pour les personnes en situation de fragilité (ex : resto du cœur, secours populaire, catholique...)
- Associations de protection du consommateur
- Structures d'insertion par l'activité économique
- ...